

CERTIFICAT DE SPECIALISATION : Examen de contrôle des connaissances

Droit de l'environnement, droit rural et droit de l'urbanisme

Dans le cadre de la préparation à l'examen de contrôle des connaissances, le candidat est invité à réviser les fondamentaux et les grands principes des notions listées dans ce document.

Lors de l'oral, le jury veillera à s'assurer que le candidat fait preuve d'une solide pratique professionnelle, devant nécessairement s'appuyer sur une maîtrise des savoirs théoriques et sur une connaissance tant des textes en vigueur et de leur évolution que de l'état de la jurisprudence en la matière.

La mise en œuvre des thématiques listées doit s'entendre au regard de la profession de commissaire de justice et de ses missions.

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT :

1. **Les principes fondamentaux du droit de l'environnement :**
 - Principe de précaution.
 - Principe de pollueur-payeur.
 - Développement durable.
2. **La réglementation sur la gestion des déchets :**
 - Types de déchets (déchets dangereux, déchets ménagers, etc.).
 - Réglementation applicable à leur gestion, stockage, transport et traitement.
3. **La réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :**
 - Définition et classification des ICPE.
 - Procédures d'autorisation, de déclaration et de contrôle.
4. **Les normes en matière de pollution et de prévention des risques :**
 - Pollution de l'air, de l'eau, des sols.
 - Responsabilité en cas de pollution.
5. **La protection de la biodiversité :**
 - Espèces protégées.
 - Espaces naturels protégés (réserves naturelles, parcs nationaux, etc.).
6. **Les autorisations administratives :**
 - Permis de construire en zone protégée.
 - Licences environnementales et études d'impact environnemental.
7. **Le droit international et européen de l'environnement :**
 - Conventions internationales (Convention de Rio, Protocole de Kyoto, etc.).
 - Directives et règlements européens en matière d'environnement.

DROIT RURAL :

1. **Les droits réels agricoles et fonciers :**
 - Droit de propriété en milieu rural.
 - Bail rural, fermage et métayage.
 - Partage et indivision dans les exploitations agricoles.
2. **Le statut de l'exploitant agricole :**
 - Conditions d'installation (CAP, statut de Jeune Agriculteur).
 - La société agricole (exploitation agricole individuelle, société civile d'exploitation agricole - SCEA, etc.).
3. **Les règles de gestion de l'eau et des ressources naturelles :**
 - Droit de l'eau en milieu rural.
 - Les droits de prélèvement et d'irrigation.
4. **Les assurances agricoles et les aides publiques :**
 - Assurances récoltes, assurances multirisques agricoles.

CERTIFICAT DE SPECIALISATION : Examen de contrôle des connaissances

Droit de l'environnement, droit rural et droit de l'urbanisme

- Aides PAC (Politique Agricole Commune) et autres subventions.
- 5. **La réglementation sur les cultures et élevages :**
 - Réglementation sanitaire des productions agricoles.
 - Normes de qualité et d'hygiène.
- 6. **Les procédures de cession et de transmission d'exploitation :**
 - Cession de terres agricoles, succession et transmission de fermes.
- 7. **Les conflits en milieu rural :**
 - Conflits entre propriétaires et exploitants.
 - Les recours possibles en cas de nuisances agricoles.

DROIT DE L'URBANISME :

1. **Les documents d'urbanisme :**
 - Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : règles et procédure d'élaboration.
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
2. **Les autorisations d'urbanisme :**
 - Permis de construire, déclaration préalable.
 - Permis d'aménager et permis de démolir.
3. **Les zones d'urbanisme spécifiques :**
 - Zones protégées (zones naturelles, zones de protection du patrimoine, etc.).
 - Zones à risques (inondations, sismicité, etc.).
4. **Le droit des sols :**
 - La construction sur des terrains privés et publics.
 - Servitudes d'urbanisme, servitudes de passage, servitudes de vue.
5. **La réglementation sur les travaux publics :**
 - Réglementation sur les infrastructures publiques.
 - L'aménagement du territoire et les espaces publics.
6. **La politique de densification et de rénovation urbaine :**
 - Réhabilitation des bâtiments existants.
 - Densification urbaine, urbanisme durable.
7. **Les contentieux en droit de l'urbanisme :**
 - Recours contre les permis de construire et les décisions d'urbanisme.
 - Sanctions en cas d'illégalité des constructions.

LORS DE L'HEURE DE PREPARATION, LES CANDIDATS POURRONT UTILISER LES CODES SUIVANTS :

CODE CIVIL, CODE DE L'URBANISME, CODE DE L'ENVIRONNEMENT, CODE RURAL